



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n°4

Le Parc naturel régional de Camargue anime en lien avec les services de l'Etat la mise en œuvre des actions Natura 2000 sur 7 sites en Camargue et basse vallée du Rhône (Camargue, Marais de la Vallée des baux et marais d'Arles et Marais entre Crau et Grand Rhône, communément appelés « 3 marais », Rhône aval et Petit Rhône, Bacs sableux de l'Espiguette). Cette lettre d'information synthétise l'état d'avancement des actions en cours.

Natura 2000, la plus-value des Plans Nationaux d'Action (PNA) pour les espèces menacées

Les plans nationaux d'actions sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Anciennement appelés plans de restauration, les premiers plans ont été mis en œuvre en France en 1996. Ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable sur son aire de répartition.

Le lien avec les documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 est important car plusieurs espèces concernées par un PNA sont des espèces d'intérêt communautaire.

Les PNA, élaborés pour une durée de 4 ans, synthétisent les actions et mesures favorables aux espèces ciblées et font l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation. Les PNA sont pilotés par les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en lien généralement avec des associations environnementales spécialisées ou impliquées dans la gestion d'espaces naturels tels que les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN).

Plusieurs PNA d'espèces d'intérêt communautaire* concernent le delta du Rhône et les sites Natura 2000 :

Espèces concernées*	Principaux sites Natura 2000 concernés	Structures locales animatrices
Cistude d'Europe*	Camargue, 3 Marais, Rhône aval, Petit Rhône	CEN PACA, CEN LR
Lézard ocellé	Camargue, 3 Marais	CEN PACA, CEN LR
Odonates*	Camargue, 3 Marais, Rhône aval, Petit Rhône	Association des Amis des Marais du Vigueirat
Loutre d'Europe*	Rhône aval, 3 Marais	LPO PACA, Meridionalis
Butor étoilé*	Camargue, 3 Marais	Association des Amis des Marais du Vigueirat
Chevêche d'Athéna et Pies-grièches*	Camargue, Rhône aval	LPO PACA
Chiroptères*	Camargue, 3 Marais, Rhône aval, Petit Rhône	Groupe Chiroptères de Provence

L'optimisation des mesures de gestion favorables à ces espèces dans les documents d'objectifs (MAE, contrats Natura 2000, plans de gestion) est une priorité d'action à l'échelle des sites.

D'autres espèces patrimoniales peuvent faire l'objet de plans d'actions spécifiques à l'échelle d'un site (comme la Glaréole à collier en Camargue) ou de plusieurs sites (exemple du Triton crêté sur les sites Natura 2000 de Camargue et du Rhône aval).

Contacts :

Coordinateur : Stéphan ARNASSANT (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

Camargue : David LAZIN (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

Rhône aval et Petit Rhône : Laura DAMI (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

3 Marais : Katia LOMBARDINI (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 93 95

Jean-Michel PIRASTRU (PNR des Alpilles) - tel : 04 90 54 24 10

Espiguette : Delphine MAROBIN-LOUCHE (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 19 26

Thomas SERAZIN (CRPMEM Languedoc-Roussillon) - tel : 04 67 74 91 97

Photos : Marc Thibault - Butor étoilé et roseflèche



Sites NATURA 2000 « Rhône aval » et « Petit Rhône »

La phase d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site « Rhône aval » s'est déroulée entre juin 2011 et mars 2014.

A l'issue des études écologiques et socio-économiques, un diagnostic avec des propositions de gestion et de conservation du site a été élaboré. Le DOCOB se compose de deux tomes :

- un diagnostic écologique et socio-économique qui identifie les propositions de gestion et de conservation envisageables pour le site afin de garantir la conservation et la restauration de la biodiversité ;
- une liste d'actions possibles sur le site afin d'atteindre les objectifs de conservation au travers des mesures de gestion susceptibles de donner lieu notamment à des contrats, des mesures agro-environnementales, des conventions ou des chartes.

Le DOCOB a été validé par le comité de pilotage (COPIL) en avril 2014 et approuvé par arrêté préfectoral en septembre 2014. Il est téléchargeable sur le site de la DREAL PACA (<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/>) ainsi que sur le site du Parc naturel régional de Camargue (<http://www.parc-camargue.fr/>).

Le résultat de l'analyse des différents éléments du diagnostic a permis la définition de dix objectifs de conservation qui ont fait l'objet d'un premier travail de concertation des acteurs socio-économiques du site, par secteur géographique. Sept objectifs sont transversaux, car ils concernent indistinctement les espèces et les habitats, et trois d'entre eux sont spécifiques aux espèces ou aux habitats d'intérêt communautaire).

CODE FICHE ACTION	LIBELLE DE L'ACTION	PRIORITE DE L'ACTION
FAC 01	Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB	1
FAC 02	Réaliser des inventaires scientifiques pour les espèces et les habitats du site	1
FAC 03	Réviser le périmètre Natura 2000 en fonction des enjeux écologiques du site	2
FAC 04	Veille foncière sur les sites sensibles et menacés	2
FAC 05	Intégrer les études et réflexions du bassin : étude des prises d'eau, études sur la qualité de la nappe phréatique	2
FAC 06	Elaboration d'un plan d'action et de restauration des populations de Triton crêté en basse Vallée du Rhône	2

Chaque objectif de conservation se décompose en plusieurs objectifs de gestion, trente et un au total pour le site.

Afin d'atteindre ces objectifs, le tome 2 développe des actions concrètes à réaliser au travers d'outils contractuels (Mesures agro-environnementales climatiques, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) complétés par des fiches-actions complémentaires identifiant les opérations et les maîtres d'ouvrages potentiels.

1- Les MAEc et les contrats Natura 2000 sont des accords financiers signés entre l'Etat et le propriétaire ou gestionnaire d'une parcelle dans un site Natura 2000. Ils visent à conserver ou à restaurer un habitat et/ou une espèce d'intérêt communautaire qui est à l'origine de la création du site Natura 2000 concerné. Les contrats peuvent être d'origine « non agricoles-non forestiers », « forestiers » et « agro-

environnementaux ». Des circulaires précisent le cadre de référence permettant de construire les contrats du DOCOB. Pour le site « Rhône aval », vingt contrats Natura 2000 ont pu être élaborés (cf. tableau ci dessous).

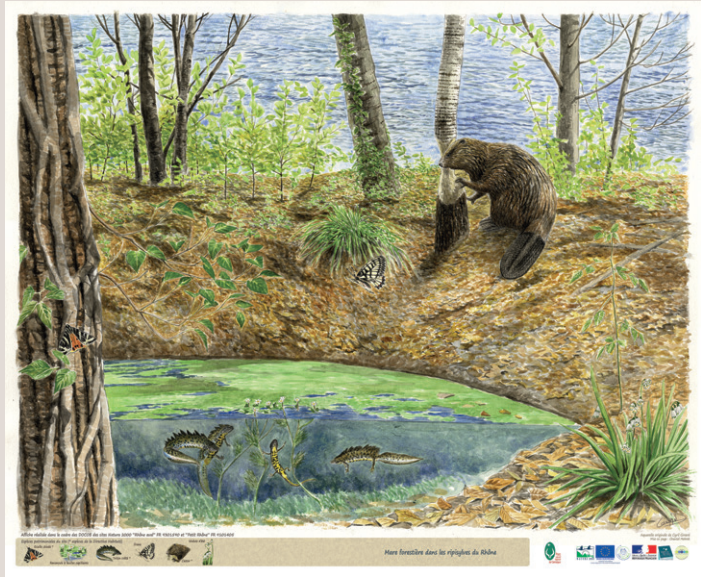
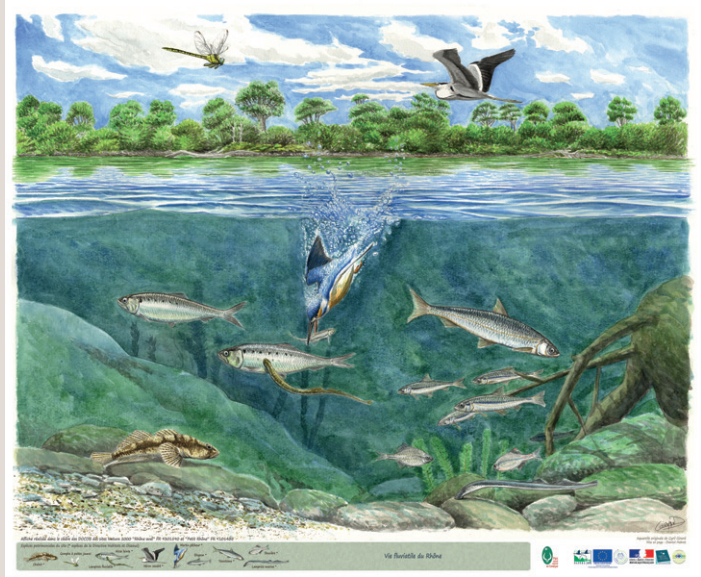
CODE CONTRAT	LIBELLE DU CONTRAT	CODIFICATION NATIONALE DES MESURES CONTRACTUELLES	PRIORITE DU CONTRAT
CN 01	Entretien de l'ouverture des milieux herbacés ou la restauration d'habitats dégradés par l'embranchement	A32303 P, A32303 R, A32304 R	2
CN 02	Entretien de haies et de bosquets	A32306P, A32306R	2
CN 03	Création, entretien ou restauration de mare	A32309P, A32309R, F22702	2
CN 04	Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophyles	A32310R	2
CN 05	Restauration et entretien de ripisylve	A32311P, A32311R, F22706	1
CN 06	Entretien et curage des roudines, canaux et fossés en zones humides	A32312P et A32312R	2
CN 07	Lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	A32313P	1
CN 08	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	A32314P et A32314R	2
CN 09	Restauration des annexes hydrauliques	A32315P	1
CN 10	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	A32316P	2
CN 11	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	A32317P	3
CN 12	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	A32318P	3
CN 13	Restauration de frayères	A32319P	2
CN 14	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A32320P, A32320R, F22711	2
CN 15	Aménagements artificiels de sites de reproduction pour les espèces de la directive - Habitats - du site	A32323P, A32327P, F22713	1
CN 16	Mise en défens des sites à fort enjeu pour les espèces ou les habitats du site	A32324P, A32326P, F22710, F22714	2
CN 17	Aménagements artificiels en faveur des espèces de la Directive - Habitats - du site	A32325P, F22709	3
CN 18	Mise en œuvre de régénérations dirigées	F22703	2
CN 19	Marquage, abattage ou taille sans enjeu de production	F22705	3
CN 20	Mise en vieillissement de ripisylve	F22712	3

Il n'a pas été possible de lister l'ensemble des contrats agro-environnementaux dans le cadre du DOCOB du fait de l'absence en 2014 du nouveau plan national rural hexagonal, listant les mesures unitaires.

2- Les actions complémentaires sont des propositions libres d'engagements rétributaires, mais nécessaires afin d'atteindre les objectifs de gestion et de conservation du site. Elles peuvent se traduire par exemple par des compléments de suivis ou des conventions dans le cadre de la réalisation de plans de gestion de sites (cf. tableau ci-contre)..

3 - La Charte est un outil d'adhésion au document d'objectif d'un site Natura 2000 (DOCOB) qui n'implique pas le versement d'une rémunération. Elle est constituée d'engagements et de recommandations spécifiques à chaque habitat naturel dont la liste a été établie en concertation avec les acteurs du territoire. Cet ensemble de bonnes pratiques peut donner lieu à une signature par parcelle cadastrale (par le propriétaire ou cosignée par le propriétaire et le mandataire le cas échéant).

Afin de communiquer spécifiquement sur les enjeux et sur les espèces rhodaniennes, des affiches (aquarelles de Cyril Girard) décrivent les grands milieux et les espèces des sites Natura 2000 « Rhône aval » et « Petit Rhône ». Les 5 affiches sont disponibles librement au Parc naturel régional de Camargue (Vie nocturne autour du Rhône, Vie fluviale du Rhône, Frange littorale du delta du Rhône, Mares forestières dans la ripisylve du Rhône, Les launes du Rhône).



L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site « Petit Rhône » a été retardée dans l'attente de la finalisation du DOCOB du site « Rhône aval » et ceci afin de rendre homogènes et cohérentes les orientations de gestion pour ces deux sites qui présentent une forte affinité écologique et hydrologique et qui feront l'objet d'une animation commune dès 2015. Ainsi la finalisation du tome 2 fait l'objet d'une concertation durant l'hiver 2014 - 2015. **Sa validation est programmée pour le début du printemps 2015.** Pour l'élaboration de ce DOCOB, il a été nécessaire de faire un distinguo entre deux périmètres : celui du lit mineur, qui constitue le périmètre actuel, et un périmètre étendu jusqu'aux digues du fleuve. Ce dernier périmètre permettra de prendre en considération la quasi majorité des enjeux du secteur et, notamment, les ripisylves et les gîtes de reproduction de deux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire et patrimonial qui ont fait l'objet du programme européen LIFE+ CHIROMED jusqu'en 2014. L'extension du périmètre à ces secteurs présente donc un intérêt prioritaire. Le DOCOB souligne donc, par l'utilisation de deux couleurs différentes, les objectifs ainsi que les actions possibles sur le périmètre actuel ainsi que ceux



applicables lorsque l'extension du périmètre sera effective. Cette modification a été validée par le comité de pilotage du site en mars 2014 et sollicitée par la Commission européenne en lien avec le LIFE+ CHIROMED.

Site Natura 2000 « Camargue »

Deux actions importantes inscrites au DOCOB ont vu le jour officiellement dans le golfe de Beauduc en septembre 2013 : la « réserve marine » du golfe de Beauduc et la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc afin de préserver la fonctionnalité des bancs sableux (nursérie de poissons) et la biodiversité des herbiers et cordons dunaires littoraux. Ces mesures de conservation de nature réglementaire s'inscrivent dans une démarche globale de concertation visant à rationaliser la gestion des usages sur les plages et dans le golfe de Beauduc (cf. lettre d'information n°3 – 2013).

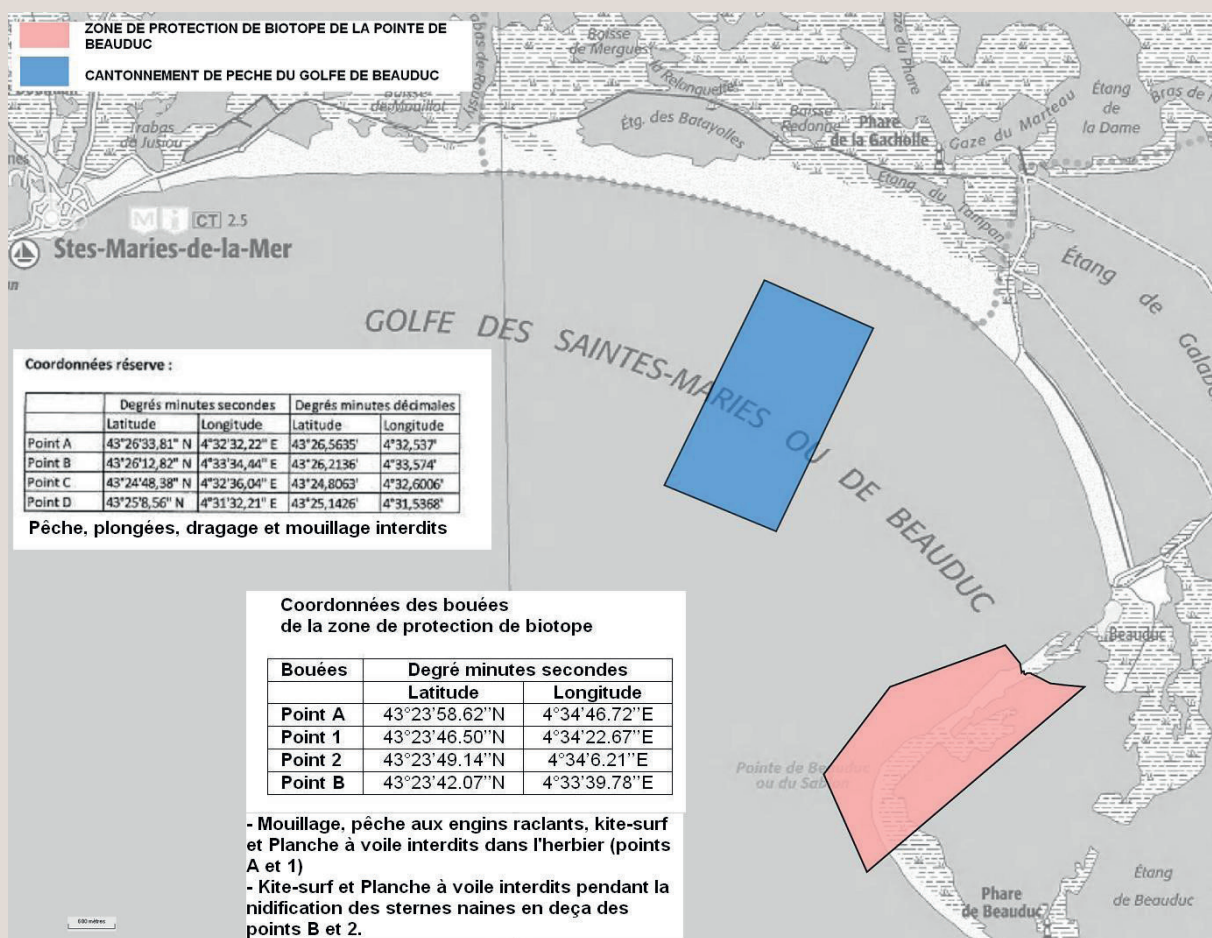
Mise en place de la réserve marine du golfe de Beauduc

Pour que le golfe, longtemps détérioré par le passage incessant et illégal des arts traînants (chalutiers), puisse assurer son rôle de nurserie, les pêcheurs professionnels ont proposé dès 2004 la création d'une zone de non-pêche. Après plusieurs études et un travail important de concertation, la réserve a pris la forme d'un cantonnement de pêche de 450 ha le 25 septembre 2013 (arrêté ministériel), interdisant tout type de pêche et complété par un arrêté de la préfecture maritime (24 juin 2014) interdisant dragage, plongées et mouillages. Elle a été définitivement matérialisée en Novembre 2014 par six bouées à flotteur immergées portant la croix de Saint André. Pour connaître les effets de cette protection, un suivi scientifique ciblant les poissons adultes et juvéniles a débuté cette année (état initial) en partenariat avec le GIS Posidonie, l'Institut Méditerranéen d'Océanologie et la prud'homie de pêche de Martigues. Ainsi, des pêches scientifiques par filet trémail ont eu lieu en mars, juin et septembre 2014 avec deux pêcheurs professionnels volontaires (poissons adultes).

Le projet d'expérimenter des nurseries artificielles pour augmenter les chances de survie des juvéniles de poissons a émané du diagnostic de 2004 sur la zone marine. Après une étude technique de la fréquentation de la zone par ces juvéniles 5 types de structures de petite taille ont été immergés début Août 2014 selon les espèces ciblées et leur occupation de la colonne d'eau. Deux types d'agencement de 16 structures sont testés par rapport à leur attractivité pour la colonisation par les juvéniles (un linéaire et un circulaire). Ce projet (soutenu financièrement notamment par la Fondation Veolia) bénéficiera à la fois au milieu naturel et aux pêcheurs aux petits métiers, dans une optique de gestion de la ressource halieutique et de reconstitution des fonds marins.

Stabilisation de l'herbier de la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc

La zone de protection de biotope créée par arrêté préfectoral du 30 septembre 2013 compte 443.5 hectares parmi lesquels 186 ha appartiennent au Conservatoire du littoral et environ



Carte des aires marines protégées spécifiques au golfe de Beauduc

40 hectares réglementés en mer. La zone présente un cortège floristique remarquable (herbier et cordon dunaire) et est favorable à la nidification des sternes naines qui rencontrent cependant depuis plusieurs années des problèmes de dérangement (camping sauvage, circulation automobile sur le domaine public maritime, divagation de chiens, etc).

Le dispositif a été complété en mars 2014 par un arrêté municipal interdisant la pratique des sports à voile tractés dans les zones sensibles et sera complété par deux autres arrêtés en 2015 interdisant le mouillage dans l'herbier et la pêche avec des engins impactant l'herbier. Prochainement, un balisage écologique permettra de matérialiser les herbiers de zostères sans y porter atteinte, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 marin.

Ce site de « baie peu profonde » voit se développer depuis 2005 un herbier de phanérogames aquatiques qui couvre 4,5 hectares (2014) et se diversifie avec 4 espèces (*Zostera noltei*, *Zostera marina*, *Ruppia cirrhosa* et *Cymodocea nodosa*). L'herbier joue un rôle important pour la biodiversité (abri, nourriture, oxygénation), l'atténuation des houles et de l'érosion (stockage de sédiment, protection). Un comité de gestion présidé par Monsieur le Sous-préfet d'Arles suit l'évolution du site grâce notamment aux suivis annuels de l'herbier et de la nidification de sternes naines.

Ainsi la surface de l'herbier a été multipliée par 5 en 6 ans et le nombre d'espèces de phanérogames marines par 4. Depuis cette année, l'observation de plusieurs individus de Grande nacre (*Pinna nobilis*), une espèce protégée, permet déjà de mettre en évidence la maturation de l'herbier.



Surveillance et sensibilisation des sites marins protégés

En 2014, 22 sorties en mer ont été organisées par les agents du Parc avec les nouveaux moyens nautiques afin de surveiller les nouvelles zones marines protégées, de sensibiliser les plaisanciers à la préservation du site Natura 2000 et d'effectuer des suivis. A terre, une équipe de 4 écogardes saisonniers et de 2 gardes du littoral effectuent des patrouilles de surveillance depuis les plages de Beauduc. Un écogarde marin complètera le dispositif en 2015.

L'exposition itinérante sur les sites marins Natura 2000 de Camargue a été présentée durant l'été 2014 à la capitainerie de Port Gardian aux Saintes-Maries de la Mer et une conférence a été proposée sur ce thème en juillet dans le cadre des festivités liées à la Fête de Port-Gardian.

En 2015, la notice de gestion et la programmation scientifique du cantonnement de pêche seront élaborées en concertation avec les acteurs locaux et les scientifiques et prendront en compte les liens avec les sites adjacents (zones d'échanges avec les lagunes, zone de protection de biotope...).



Photo : Grande nacre (Alain Pibot – AAMP)



Observations depuis le sémaphore de l'Espiguette (photo PNRC)

Site Natura 2000 «Bancs sableux de l'Espiguette»

Fin 2013, 3 réunions thématiques ont été organisées pour élaborer le programme d'action du Tome 2 (patrimoine nature/activités socio-économiques/interface terre-mer). Une réunion de synthèse a permis de faire le bilan des travaux des groupes et d'élaborer la charte du site. Le document d'objectifs est en cours de finalisation et un comité de pilotage sera organisé au deuxième trimestre 2015 afin de le valider et de définir les modalités de l'animation du site Natura 2000 en lien avec la commune du Grau-du-Roi et l'Agence des Aires Marines Protégées.

Parmi les actions prioritaires à mener dans les premières années ont été identifiées : une étude de la fréquentation du site à partir du sémaphore de l'Espiguette, une exposition commune avec le site contigu « Camargue gardoise » ainsi qu'une participation au suivi du Grand dauphin en synergie avec le site « Camargue ».

En attendant la validation du DOCOB, quelques actions ont été menées.

Deux opérations de rechargement des plages de Frontignan et de Sète à partir de sables de la flèche de l'Espiguette sont prévues durant l'hiver 2014-2015. Afin de limiter la dégradation de l'habitat « Bancs de sable », sur lequel l'Hippocampe à museaux court, *Hippocampus hippocampus* a élu domicile, le Parc a sensibilisé le maître d'ouvrage aux travaux de suivi réalisés par les associations Peau-bleue, Stellaris et le CPIE de Thau. Des échanges avec le maître d'ouvrage en septembre 2014 ont permis de prendre en compte la zone cartographiée par l'équipe de scientifiques afin d'éviter l'aspiration des individus par la drague. Cependant le dépôt de particules fines sur le site pourrait avoir un effet négatif sur la population et un suivi pendant et après travaux, financé par Thau Agglomération, permettra d'en évaluer les impacts.

Par ailleurs, lors de l'été 2013, des outils de communication sur les sites marins Natura 2000 de Camargue (« Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue ») ont été réalisés. Ces panneaux présentent les sites, leur patrimoine naturel et leurs usages et enjeux.

En août 2013, le Parc a participé à la campagne Cap ECONAV de sensibilisation au milieu marin. Une des escales de la goélette le Patriarch' a eu lieu à Port Camargue. Ce fut l'occasion de :

- commenter deux balades en mer à bord du Patriarch' sur le site « Bancs sableux de l'Espiguette » ;
- présenter une conférence sur le thème « La Camargue, à l'interface entre la mer et la terre » ;
- tenir un stand présentant le site, avec utilisation des panneaux.

En août 2013, une journée a été consacrée à l'observation de la fréquentation du site « Bancs sableux de l'Espiguette » et de ses abords à partir du sémaphore de l'Espiguette. Cet outil pourra être utilisé pour le suivi de la fréquentation.

Site Natura 2000 «Trois Marais»

La Charte Natura 2000

L'arrêté d'approbation de cette Charte a fait l'objet d'une consultation du public et est actuellement soumis à la signature du Préfet (cf. lettre d'information n°3 – 2013). Les premières signatures de la Charte sont attendues en 2015.

Un exemple de gestion concertée : le Plan de gestion des marais de Port-Saint-Louis du Rhône

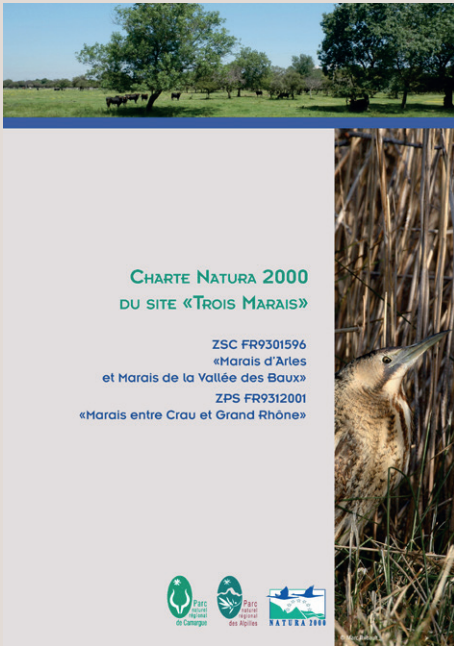
Les Marais du Coucou, de Bondoux et du Retour au sud de Mas Thibert abritent une biodiversité très riche. Certains habitats sont même très rares à l'échelle nationale ou de la Méditerranée, comme les marais à marisque et les mares

temporaires. Il en est de même pour certaines espèces comme le Butor étoilé, un héron très menacé à l'échelle internationale, et dont les marais abritent une importante population.

Face à certaines difficultés de gestion, et notamment le déclenchement d'une série d'écobuages de marais non

maitrisés, la commune de Port-Saint-Louis du Rhône et le Parc naturel régional de Camargue, en lien avec les usagers du site, ont décidé d'élaborer un **Plan de gestion concerté des marais**.

frêne sur le site, la gestion des clairs de chasse et la gestion de l'eau. Des contrats Natura 2000 sont à l'étude.



Ce plan de gestion a été officiellement validé le 15 novembre 2013 à Port-Saint-Louis du Rhône, où l'ensemble des acteurs se sont engagés, par une signature symbolique, à la mise en œuvre et au respect de ce plan de gestion.

Le Parc, notamment dans le cadre de sa mission d'animation du site, continuera d'appuyer techniquement la commune et les acteurs de ce territoire riche et exceptionnel et le comité de suivi, animé par la commune, suivra de près les actions menées sur ce site.

Désormais, 68 actions et mesures concrètes organisent et encadrent les diverses pratiques d'entretien du marais et permettront de maintenir ou d'améliorer la qualité biologique du site, tout en maintenant les pratiques existantes.

Etudes environnementales complémentaires

La DREAL PACA a missionné le Parc naturel régional de Camargue afin de réaliser une mise à jour des connaissances scientifiques et écologiques du site.

Ainsi, deux études ont été menées conjointement en 2014 sur le site :

- la mise à jour de la cartographie des milieux naturels patrimoniaux,
- la recherche de libellules d'intérêt communautaire, comme marqueurs de la qualité des milieux aquatiques.

Les résultats des études permettront de préciser les actions à mener et à financer sur le site pour atteindre les objectifs de conservation définis par le DOCOB.

Actualité des programmes européens LIFE + en Camargue



Le programme LIFE + CHIROMED, visant à favoriser la conservation de deux espèces d'intérêt communautaire de chiroptères (Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées) à l'échelle d'une population régionale sur le secteur Camargue-Alpilles-Gardon, s'est achevé début 2014 après plus de 4 années de mise en œuvre par le Parc naturel régional de Camargue et ses partenaires (notamment le Groupe Chiroptères de Provence pour les sites Natura 2000 « Camargue », « Rhône aval » et « Petit Rhône »).

Ce programme a permis de travailler sur des thématiques aussi variées que l'amélioration des connaissances sur les gîtes occupés en Camargue, sur les habitats de chasse, le régime alimentaire, l'incidence des traitements vermifuges à base d'ivermectine sur les insectes proies ou encore la réduction des facteurs de mortalité pour les chiroptères sur le réseau routier. Des aménagements spécifiques ont été réalisés tels que le développement du réseau de haies, des travaux d'aménagement des gîtes potentiels ou avérés ou la réalisation d'une « maison aux chauves-souris » sur le site des Marais du Vigueirat à Mas Thibert.

Enfin, un film documentaire « *Une vie de Grand Rhinolophe* » a été réalisé en Camargue et dans les Gorges du Gardon par Tanguy Stoecklé. Ce film grand public a été primé en novembre 2014 par le Festival international du film animalier de Ménigoute et sera diffusé prochainement dans les communes camarguaises.

Six guides techniques synthétisant le retour d'expérience des actions et du suivi scientifique du programme ont été édités début 2014 et sont disponibles sur demande au Parc. Un séminaire de fin de programme s'est tenu en Arles en avril 2014 réunissant partenaires techniques, partenaires financiers, services de l'Etat et collectivités locales, acteurs de la conservation et de la gestion autour des résultats des actions du LIFE.





Le programme LIFE + MC-SALT visant la gestion environnementale et la conservation des salins en activité ou anciens salins de Méditerranée (France, Italie, Bulgarie) est en pleine concrétisation sur les étangs et marais des anciens salins de Camargue.

Après les études préliminaires, la définition des travaux de restauration et les démarches d'autorisation réglementaires, les travaux hydrauliques et à vocation avifaunistique, se déroulent actuellement afin de rendre opérationnels ces aménagements pour la saison de nidification 2015.

Les travaux programmés (pour un montant de 530 000 €) concernent :

- Travaux de restauration et de recalibrage des ouvrages hydrauliques entre l'étang de Beauduc et l'étang du Fangassier,
- Restauration de l'ouvrage hydraulique Galabert-Tampan,
- Création d'un nouvel îlot de reproduction pour les flamants roses dans l'étang du Fangassier (plus adapté aux nouvelles conditions hydrologiques),
- Création d'un îlot pour les laro-limicoles dans l'étang de la Vignole,
- Alimentation hydraulique de l'étang de la Vignole et restauration des berges de ceinture.

Ils seront complétés par des opérations de maintenance en début de printemps 2015 de la zone d'exclus pour les sternes naines sur la pointe de Beauduc, en lien avec la zone de protection de biotope.

Ces travaux sont rendus difficiles par l'extrême dépendance des conditions hydrauliques des lagunes situées au sud de la digue à la mer vis-à-vis des conditions météorologiques et notamment des tempêtes et coups de mer qui créent des brèches internes au complexe hydraulique. Les objectifs de ces aménagements visent à restaurer une gestion de l'eau plus naturelle en lien avec la mer, favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire lagunaires et permettre la



Panneau de signalisation APPB Beauduc

nidification régulière de laro-limicoles (sternes, avocettes, gravelots à collier interrompu...) et de la colonie de flamants roses.

Par ailleurs, un atelier de travail international du LIFE a été accueilli en Camargue du 19 au 21 mai 2014 en présence de représentants de la Commission Européenne. Les sessions de travail et de présentation ont été complétées par des visites de terrains sur les sites du programme (anciens salins de Giraud et salins d'Aigues-Mortes).



Visite sur la pointe de Beauduc lors de l'atelier technique du 20 mai 2014

Supplément à la lettre d'information du Parc naturel régional de la Camargue de Janvier - Février 2015 - ISSN : 1244-7919 -

Directeur de la publication David Grzyb, Président - Responsable de la rédaction : Régis Vianet, Directeur

Mise en page et impression : Public-Imprim. Imprimé avec des encres végétales, sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - Tél. : 04 90 97 12 07 - Fax : 04 90 97 12 07

e-mail : info@parc-camargue.fr - Site internet : www.parc-camargue.fr. Sauf mention contraire, les photographies illustrant cette lettre sont réalisées par l'équipe du Parc



AVEC LE SOUTIEN DE



EN COLLABORATION AVEC

